

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kristal Maguire

<https://www.cadre21.org/membres/0d3372e21564579326f54b95>

Date d'obtention : 2020-10-30 14:19:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un processus dans lequel nous intervenons suivant un protocole qui a été établi en partenariat . C'est une façon bienveillante de supporter et d'assurer une efficacité dans nos interventions tout en respectant nos mandats respectifs. On assure de protéger la victime, les jeunes impliqués et de bien évaluer les actes de nos jeunes afin d'assurer un bon cheminement du dossier au niveau légal. Il s'agit de traiter la situation avec efficacité et respect.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai un protocole à suivre, je connais les étapes et je me sens en mesure de faire des interventions efficaces et en règles.(légalement parlant)

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'être bienveillante envers les jeunes et de traiter le sujet avec empathie et justesse.